



MOTION INTERSYNDICALE du 25 juillet 2019

Monsieur le Président du CTL des Alpes-Maritimes,

Les représentants élus du CTL des Alpes-Maritimes ne peuvent se satisfaire de l'ordre du jour de la réunion convoquée pour le 29 août prochain.

En effet, nous vous rappelons que nous sommes toujours dans l'attente d'un point concernant la fusion des CDIF de Nice.

Les plans du service fusionné et les compte-rendus des groupes de travail n'ont fait l'objet d'aucune présentation officielle aux organisations syndicales jusqu'à aujourd'hui.

Nous ne souhaitons pas faire de formalisme excessif, mais il nous est indispensable d'avoir toutes les informations nécessaires pour débattre des conditions de vie au travail et de la sécurité des agents.

Cela fait plusieurs années que nous vous rappelons la réglementation en la matière.

Le CTL a comme attribution les conditions de travail, qui sont définies par une circulaire fonction publique, dans les domaines suivants :

- *l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches);*
- *l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration);*
- *l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme;*
- *la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes;*
- *la durée et les horaires de travail;*
- *l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté);*
- *les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.*

Nous doutons fortement que pour la totalité des documents, l'ensemble des acteurs de prévention ait été consulté, comme nous l'avons maintes fois demandé au cours des précédentes séances (CTL, CHSCT).

De plus, **tous** les agents du service doivent être intéressés à la discussion et pas seulement quelques-uns.

Forts des expériences passées, il est inacceptable que nous puissions encore recevoir les documents (compte-rendu des groupes de travail, fiche d'impact, rapport des médecins de prévention, etc) à quelques jours des déménagements ou après l'installation effective des services.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons d'attendre que tous les intervenants soient consultés avant de commencer les travaux.

Dans le même temps, nous apprenons que l'administration a mandaté un géomètre expert pour mesurer les locaux du CFP d'Antibes et de Grasse.

Permettez-nous d'être scandalisés.

Dépenser des sommes importantes en période de restriction budgétaire alors que nous avons des géomètres sur place capables de faire le travail est incompréhensible.

Et quelle est la véritable finalité de cette opération ? Nous tasser encore plus ? vendre nos locaux ?

Les représentants en CTL